

A la suite de notre dernier Congrès, il nous a semblé intéressant de faire paraître une série d'articles concernant la formation professionnelle. Nous publions dans ce numéro le premier de ces articles.

La formation des bibliothécaires musicaux et des discothécaires *

par Dule Aelberts van de Ven et Catharina van Hees **

La formation des bibliothécaires musicaux et des discothécaires, est un problème très récent, comparée à la formation des autres bibliothécaires : elle n'a pris définitivement forme qu'en 1972.

De 1955 à 1970, la formation était limitée à une période de stages qui s'effectuaient dans un certain nombre de bibliothèques musicales suffisamment importantes, où les étudiants étaient initiés aux secrets, surtout techniques, de cette branche spéciale du travail de bibliothèque. Vers la fin de ces quinze années, on commença à être convaincu que ce type de formation devenait peu à peu périmé, et qu'elle pourrait se faire dans de meilleures conditions à l'une des écoles de bibliothécaires ouvertes depuis 1964. Dans une telle école, il était possible d'accorder plus d'attention qu'auparavant aux aspects du travail de bibliothécaires qui n'étaient pas seulement purement techniques. La théorie musicale et l'histoire de la musique pouvaient dès lors être traitées beaucoup plus en détail, de même que les problèmes d'organisation de direction et de gestion.

Les conseils pédagogiques fournis par l'école de bibliothécaires sont un autre avantage qui ne peut être sous-estimé. Alors que de 1955 à 1970 les étudiants recevaient presque toutes leurs informations de bibliothécaires musicaux locaux, les écoles de bibliothécaires peuvent engager des spécialistes de n'importe quelle discipline pour donner une information sur leurs connaissances et leur expérience propres.

La formation s'est faite sur ces bases depuis 1970, bien que durant la phase expérimentale (1970-72), on dut établir, pour plusieurs raisons, le programme des cours sur la base d'une journée par semaine pendant un an, comme cela se faisait auparavant. En 1972, le gouvernement approuva l'intégration de ces cours à l'Académie Frederik Muller d'Amsterdam, où leur durée put être portée à plein temps pendant un an.

Aux Pays-Bas, les Académies de bibliothécaires et de documentalistes sont des collèges de formation professionnelle, et donc ouvertes aux étudiants qui ont terminé avec succès leurs études secondaires.

La formation commence par un cours de base de deux ans qui se termine par un examen (sous-bibliothécaire). On peut ensuite choisir entre plusieurs spécialités : bibliothécaire de lecture publique, bibliothécaire-documentaliste, bibliothécaire pour enfants, bibliothécaire d'école — et bibliothécaire musical-discothécaire. Tous ces cours supplémentaires durent un an. Les étudiants de l'Académie Frederik Muller peuvent s'y préparer pendant la dernière année du cours de base en choisissant leur option.

Ceux qui veulent se spécialiser dans l'option « musique » doivent avoir déjà une certaine connaissance musicale. Les candidats passent un petit examen musical avant le début des cours : ils doivent pouvoir reconnaître les gammes, avoir quelques notions de base de l'histoire de la musique et du répertoire musical. Selon les résultats de cet examen, les étudiants sont informés si et de quelle façon ils peuvent suivre les cours.

Les étudiants qui ont suivi un cours de Conservatoire d'au moins trois ans (ou une formation analogue), et les bacheliers en musique peuvent être admis aux cours. Leur programme de formation est spécialement concentré en considération de leur instruction musicale et de leurs lacunes en techniques de bibliothèque. Cependant depuis 1972, il y a eu si peu de candidats de cette catégorie que l'on n'a pas pu se faire une opinion à ce sujet (alors qu'il en était autrement avant 1972).

(*) Nous remercions « Fontes Artis Musicae », organe de l'Association internationale des bibliothèques musicales de nous avoir autorisé à publier la traduction de cet article paru dans son n° 3/1974.

(**) Le premier fut directeur des études des bibliothécaires musicaux et des discothécaires à Amsterdam de 1970 à 1972, année où la seconde lui a succédé.



Le programme de formation actuellement en pratique peut se diviser en trois sections principales : formation musicale 44 % ; bibliothéconomie 24 % ; structure du travail de bibliothécaire gestion 32 %.

L'importance donnée au dernier de ces sujets s'explique ainsi. En règle générale, les bibliothèques ne sont pas suffisamment importantes aux Pays-Bas pour justifier l'engagement d'un fonctionnaire de direction. Il est donc nécessaire que le personnel de bibliothèque ait quelque idée de l'administration et soit préparé à une mentalité de gestionnaire pour que le travail puisse se faire efficacement. En outre, il y a relativement peu d'offres d'emploi dans les bibliothèques musicales et les discothèques. En donnant aux étudiants une connaissance suffisante de la gestion, l'école de bibliothécaires leur assure la possibilité de remplir aussi d'autres fonctions dans les bibliothèques. Mais à la base ils sont cependant formés à remplir de façon experte une fonction d'exécution comme bibliothécaire musical ou discothécaire dans une bibliothèque publique. Les connaissances qu'ils acquièrent pendant leurs cours leur ouvre également la possibilité de travailler comme bibliothécaires ou discothécaires dans les bibliothèques et discothèques spécialisées ou de recherche.

Les horaires des cours sont suffisamment souples pour pouvoir suivre, ou même dans certains cas devancer, les changements dans la pratique du métier de bibliothécaire ou de discothécaire aux Pays-Bas et à l'étranger. Les suggestions des professeurs et des étudiants sont toujours les bienvenus, de sorte que des changements et des améliorations peuvent être apportés au programme d'étude si nécessaire.

On trouvera ci-dessous les sujets abordés dans les trois sections :

— La formation musicale couvre :

l'histoire de la musique (et le répertoire) ;

la théorie musicale, les cours sont autant que possible adaptés aux aspects pratiques du travail de bibliothécaire musical et de discothécaire (y compris la notation, les systèmes tonaux, la terminologie), la connaissance des instruments de musique est aussi incluse ;

la musique non classique : l'étude des courants et des phénomènes en musique folklorique, jazz, folksong, pop... ;

la critique musicale : les étudiants sont initiés à écouter les disques avec une oreille critique, à accorder une attention particulière à l'interprétation et à la conception (style). On considère aussi de façon critique différentes éditions d'œuvres musicales ;

la vie musicale contemporaine. Vue générale de la vie musicale aux Pays-Bas et à l'étranger (la composition de l'orchestre, les institutions de formation, les associations, les organisations, etc...).

— Bibliothéconomie : Constitution, entretien et accessibilité d'une collection. Parmi les sujets : théorie de catalogage, connaissance bibliographique, histoire de la musique manuscrite et imprimée, les marchands de musique et les éditeurs, le commerce du disque.

— Structure du travail de bibliothécaire - gestion : devoir et fonction d'un bibliothécaire musical et d'un discothécaire (histoire et organisation du travail de bibliothécaire et de discothécaire) et gestion (agencement des locaux et équipement, politique du personnel, politique financière).

Formation musicale :

histoire de la musique	94 heures
théorie musicale	68 —
musique non classique	50 —
critique musicale	38 —
vie musicale contemporaine	25 —
	<hr/>
	275 heures

Bibliothéconomie :

connaissance des documents et politique d'acquisition	27 heures
accès à la documentation	
a) théorie de catalogage	6 —
b) connaissance bibliographique	30 —

c) pratique de l'information		13	—
d) catalogage	}	54	—
e) cotation		8	—
f) classification		12	—
			<hr/>
			150 heures

Structure du travail de bibliothécaire - gestion :

but et structure du travail de bibliothécaire (musical)		58	heures
gestion			
a) politique financière		25	—
b) relations publiques		23	—
c) informatique		14	—
d) politique du personnel		19	—
e) technique de discussion et de prise de parole		12	—
f) construction et équipement		12	—
g) équipement d'une discothèque		13	—
h) medias audio-visuels		12	—
i) administration		12	—
			<hr/>
			200 heures

Diverses visites sont organisées pendant les cours, choisies en fonction des développements qu'elles permettent : la Fondation Donemus (1), la bibliothèque de la Fondation de la radio hollandaise, un studio de musique électronique et des organismes analogues.

Pendant l'année de cours, ont lieu deux périodes de stage pratique de chacune environ trois semaines : l'une dans une bibliothèque musicale, l'autre dans une discothèque. Ainsi la connaissance théorique des étudiants peut être confrontée au travail pratique des bibliothèques musicales et des discothèques. Inutile de dire, que ces stages sont trop courts. Des rencontres ont eu lieu avec des collègues de tout le pays pour voir si l'on ne pourrait changer cette situation, mais on s'est heurté au manque de temps du personnel en place pour aider les stagiaires. Peut-être qu'un stage obligatoire d'un an serait la solution.

Ce n'est pas le seul problème de la formation. Jusqu'à présent, la formation du bibliothécaire musical et du discothécaire ont été liées. Seront-elles séparées un jour ? La formation devrait-elle comprendre des cours de perfectionnement pour le personnel de la bibliothèque ? Comment peut-on lier au mieux le programme d'études et la pratique réelle ? Etc... Etc...

Nous devons comprendre que ce cours d'un an est encore dans l'enfance, et que l'expérience que nous espérons acquérir dans les années à venir nous donnera sûrement un moyen de résoudre ces problèmes.

Traduit de l'anglais par Bernard Marrey.

(1) Fondée en 1947, la Fondation Donemus est principalement un centre de documentation sur la musique hollandaise. Installée à Amsterdam, elle possède une bibliothèque musicale et une discothèque, et a des fonctions d'édition et de promotion.